



Placement d'enfant apres decision TIG

Par **frederique69**, le **28/08/2016** à **20:14**

Bonjour,

Suite à une expertise psychiatrique ordonnée par le tribunal de Pxxx (syndrome de Münchhausen) on vient de m'enlever mes enfants (une expertise d'une demi-heure), le juge a refusé une contre expertise malgré que j'ai fourni : attestations des médecins traitants. Le rapport date du mois de février stipulant que je suis dangereuse le caractère d'urgence. Que me reste-t'il à faire ? je suis désespérée.

Merci.

Par **amajuris**, le **28/08/2016** à **20:38**

bonjour,

si vous êtes dans les délais, vous pouvez faire appel de la décision de ce jugement.
je suppose qu'avant l'expertise, il y a eu des faits avérés(plaintes ou autres) qui vous ont amené devant le tribunal.

des attestations de médecins généralistes ont moins de poids qu'une expertise faite par un spécialiste.

salutations.

Par **Visiteur**, le **28/08/2016** à **22:09**

Bonjour,

Ce Munchhausen est-il diagnostiqué suite à une maladie ressentie pas vous ou à des soucis avec vos enfants ?